

PREFECTURE DU VAR

CADRE RESERVE A LA NOTATION

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
DE CONDUCTEUR DE TAXI**

Session du 9 février 2016

UV2

Épreuve n°2 : gestion

L'identité du candidat ne doit figurer que dans la partie réservée à cet effet, en haut et à droite de la copie. Toute mention d'identité (nom, prénom, signature, etc...) portée sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de l'épreuve. Il vous est interdit de signer votre copie, votre nom ne doit être porté que sur la partie indiquée. Après l'avoir remplie, rabattre et coller l'angle droit.

Durée de l'épreuve : 1 heure**Barème : - QCM 15 questions – Total sur 15 points**

- 5 questions appelant une réponse courte (1 point par question) .
Total sur 5 points

Coefficient : 3**Nombre de pages: 6****Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire**

L'épreuve de gestion est destinée à évaluer les connaissances des candidats sur les notions de base centrées sur l'activité du taxi relatives au droit des sociétés, à la fiscalité, à la comptabilité et au droit social.

Chaque question comporte une ou plusieurs bonnes réponses. **Le candidat coche la ou les cases** qu'il estime correspondre à la ou les bonnes réponses.

Le sujet sur lequel les réponses auront été écrites sera joint à la copie.

Aucun brouillon ne sera accepté.

Vous devez utiliser exclusivement une encre de couleur bleue ou noire.

L'USAGE DE TOUT DOCUMENT EST INTERDIT

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES
(1 point chacune)

Cocher la ou les cases

1 - En comptabilité, l'autorisation de stationnement de taxi :

- A : Est amortissable en 7 ans.
- B : Est amortissable entre 3 et 5 ans au choix de l'artisan.
- C : N'est pas amortissable.

2 - En comptabilité, le montant des intérêts d'emprunt est enregistré dans :

- A : Le tableau de trésorerie.
- B : Les charges financières du compte de résultat.
- C : Les charges d'exploitation.
- D : Le passif du bilan.

3 - Votre entreprise achète en 2016 du matériel. Le montant de la TVA mentionné sur la facture s'élève à 480 euros. Le taux de TVA appliqué est de 20%. Quel est le montant de T.T.C. de l'achat ?

- A : 576 €
- B : 1920 €
- C : 2400 €
- D : 2880 €

4 - Que signifie G.I.E ?

- A : Groupement d'Intervention et d'Expertise.
- B : Groupement d'intérêt Economique.
- C : Gérance Indépendante d'Entreprise.

5 - Quelle est la nature juridique des statuts de société ?

- A : Contrat.
- B : Déclaration.
- C : Constat.

6 - Vous êtes artisan taxi. Les allocations familiales que vous percevez sont :

- A : Harmonisées avec celles des salariés.
- B : Soumises à un régime spécifique.

7 - Quelle est la durée de conservation des bulletins de salaire ?

- A : 5 ans.
- B : 10 ans.
- C : 30 ans.
- D : A vie.

8 – Une facture doit obligatoirement mentionner :

- A : La date de livraison.
- B : La date à laquelle le règlement doit intervenir.
- C : La signature du vendeur.
- D : La quantité des marchandises vendues ou des prestations réalisées.

9 - Un artisan taxi a un litige avec un client particulier pour une course d'un montant de 350€. Quelle est la juridiction compétente ?

- A : Tribunal de Grande Instance.
- B : Tribunal de police.
- C : Juge de proximité.
- D : Tribunal de commerce.

10 - Si j'emploie un salarié, je dois avoir mis à sa disposition :

- A : La liste des organisations syndicales.
- B : Le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- C : La convention collective applicable au sein de l'entreprise.

11 - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est :

- A : Un syndicat professionnel d'artisans.
- B : Un établissement public placé sous la tutelle de l'Etat.
- C : Une association reconnue d'utilité publique.
- D : Un Etablissement Public Industriel et Commercial.

12 - La déclaration de cessation de paiement se fait :

- A : Auprès du greffe du tribunal de commerce.
- B : Auprès du CFE de la Chambre de Commerce.
- C : Auprès du CFE de la Chambre de Métiers.
- D : Auprès du Centre des Impôts.

13- Quel est le montant minimum requis lors de la création d'une EIRL ?

- A : 1 euro.
- B : 7500 euros.
- C : Il n'y pas de capital social dans une EIRL.
- D : 1000 euros.

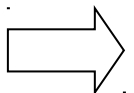
14- Sur quel(s) poste(s) la TVA est-elle récupérable par l'artisan taxi ?

- A : Achat de carburant.
- B : Recettes afférentes aux courses de taxi.
- C : Réparation de véhicule.
- D : Emplacement de stationnement.

15- Quelle est la durée de vie maximum prévue par la loi pour une SARL ?

- A : 15 ans.
- B : 30 ans.
- C : 50 ans.
- D : 99 ans.

QUESTIONS OUVERTES



QUESTIONS OUVERTES**1/ Quels sont les taux de TVA applicables en France métropolitaine ?**

- 2,1%
- 5,5%
- 10%
- 20%

2/ Donnez la définition de la location-gérance.

C'est un contrat qui permet au propriétaire d'un fonds de commerce artisanal ou industriel de céder à une personne, le locataire-gérant, le droit d'exploiter directement ce fonds à ses risques et périls moyennant le paiement d'une redevance.

3/ Qu'est-ce que la détaxe ? Quel est son but ?

C'est une ristourne de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) accordée au professionnel taxi dont le but principal est de baisser le prix du litre de gasoil.

4/ Citez les trois niveaux de la juridiction pénale.

- Tribunal de police, Tribunal correctionnel, cour d'assises.
- Cour d'appel
- Cour de cassation

5/ A partir de quel montant l'établissement d'une facture est-elle obligatoire ?

Pas de montant. L'établissement d'une facture est obligatoire pour n'importe quel montant.



